

COMMUNE DE THEULEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 26 Juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juillet en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de THEULEY.

Date de la convocation : 23/07/2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du conseil municipal du

Délibérations :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Projet Bâtiment Mairie : validation des entreprises retenues à l'appel d'offre

Informations :

Questions diverses

Présent(e)s : RIONDEL Françoise, BERLIN Sébastien, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé, MONTIA-COLL Damien, PAROTY Christelle

Absent(e)s : BLONDEAU Michel (excusé), FURTIN Philippe (excusé), Hervé WILHELM

Pouvoirs : BLONDEAU Michel a donné pouvoir à Jean DENIS
FURTIN Philippe a donné pouvoir à RIONDEL Françoise

Christelle PAROTY a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membre présents	07
Nombre de pouvoirs	02

Le quorum étant atteint, Mme le Maire déclare l'ouverture de la séance.

Le PV du 07/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION RECTIFICATIVE SUITE A LA DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur Philippe FURTIN de son poste de 2^{ème} adjoint, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Supprimer le poste de 2^{ème} adjoint et de n'en conserver qu'un seul.

Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

2. LOCATION BUNGALOW (Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie)

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie, afin de délocaliser la Mairie durant les travaux, il est proposé au conseil municipal la location auprès de la société «SAS D LOC MAT », de :
(suivant devis n° DV16263 du 22/07/2024)

- * 2 bungalows : 150.00€ HT chacun, par mois
- * 1 bungalow sanitaire : 120.00€ HT par mois
- * Livraison et mise en place : 490.00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la location des bungalows.

Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

3. VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES A L'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LE PROJET DE RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie, Il est proposé au conseil municipal de valider le choix des entreprises retenues à l'appel d'offre.

N° du lot	Titre du lot	Entreprises (Mieux-disantes ou titulaire)	Offre vérifiée HT €
01	Démolitions – GO – VRD - Zinguerie	GROBOST	143 008.57 €
02	Menuiseries extérieures PVC et intérieures bois	MOUGIN FRERES SARL	80 874.15 €
03	Plâtrerie – Isolation – Peinture – Faux Plafonds	PIGHETTI	74 730.60 €
04	Chapes – Revêtement de sol – Carrelage – Faiences	ECR	27 785.96 €
05	Electricité – Courants faibles – Chauffage électrique mairie	BFC FALLOT Noël	28 627.00 €
06	Plomberie – Sanitaire – Chauffage par PAC avec ECS intégrée – VMC	EMANN FRERES SARL	38 151.24 €
07	Serrurerie	METALLERIE DU VAL DE SAONE	32 585.20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le choix des entreprises retenues les mieux-disantes.

Voté avec : 09 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Informations :

Questions diverses :

Fin de séance : 22 H 20

Délibérations votées par le conseil municipal :

DELIBERATION N° 2024-33	Délibération rectificative suite à la démission du 2ème adjoint	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2024-34	Location bungalow (dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment Mairie)	A L'UNANIMITE
DELIBERATION N° 2024-35	Validation du choix des entreprises retenues à l'appel d'offres concernant le projet de rénovation du bâtiment de la Mairie	A L'UNANIMITE

Membres Présents ayant pris part au vote :

RIONDEL Françoise, PAROTY Christelle, BERLIN Sébastien, DENIS Jean, LAMBOLEY Caroline, MENNETRIER Hervé, MONTIA-COLL Damien

Le Secrétaire de séance,

Christelle PAROTY

Mme le Maire,

Françoise RIONDEL